

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.03.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/
l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** BLU NET

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent universel

- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

Ideal Chimic SA

Route de Saint-Julien 34
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)

SWITZERLAND

service@idealchimic.ch

- **Service chargé des renseignements:**

Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention

- **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Conseils de prudence**

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- **Indications complémentaires:**

EUH208 Contient Orange oil. Peut produire une réaction allergique.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

CH/FR

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 09.03.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: BLU NET

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

	Alkyl polyglycosides	
	☒ Eye Dam. 1, H318	
CAS: 164462-16-2	alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, sel de trisodium	≤2,5%
	☒ Met. Corr.1, H290	
CAS: 497-19-8	carbonate de sodium	≤2,5%
EINECS: 207-838-8	☒ Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 126-92-1	2-Ethylhexylsulfate	≤2,5%
EINECS: 204-812-8	☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 78330-20-8	alcools, C9-11-iso, C-10-riche, éthoxylated	≥1-≤2,5%
	☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Acute Tox. 4, H302	
CAS: 8008-57-9	Orange oil	≥0,25-<1%
Numéro CE: 307-891-8	☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Asp. Tox. 1, H304; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.

· Après contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire vomir.



Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Par précaution, porter un appareil de protection respiratoire.

(suite page 3)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 09.03.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: BLU NET

Porter un vêtement de protection totale.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**· Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol ($\leq 2,5\%$)**VME (Suisse) Valeur momentanée: 300 mg/m³, 50 ppmValeur à long terme: 300 mg/m³, 50 ppm**· DNEL****164462-16-2 alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, sel de trisodium**

Oral	DNEL, Long terme, Consommateurs	17 mg/kg p.c./jour effets systémiques
	DNEL, Aiguë, Consommateurs	85 mg/kg p.c./jour Effets systémiques

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: BLUNET

(suite de la page 3)

Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	4 mg/m ³ effets locaux 40 mg/m ³ effets systémiques
	DNEL, Long terme, Consommateurs	2 mg/m ³ effets locaux 20 mg/m ³ effets systémiques
	DNEL, Aiguë, Travailleurs	40 mg/m ³ effets systémiques et locaux
	DNEL, Aiguë, Consommateurs	20 mg/m ³ effets systémiques et locaux

497-19-8 carbonate de sodium

Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	10 mg/m ³ (effets locaux)
	DNEL, Aiguë, Consommateurs	10 mg/m ³ (effets locaux)

- PNEC**Alkyl polyglycosides**

Eau Douce	0,176 mg/l
Eau de mer	0,0176 mg/l
Libérations intermittentes	0,27 mg/l
STP	560 mg/l
Sédiment (eau douce)	1,516 mg/kg
Sédiment (eau de mer)	0,152 mg/kg
Sol	0,654 mg/kg
Empoisonnement secondaire	111,11 mg/kg aliment

164462-16-2 alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, sel de trisodium

Eau Douce	2 mg/l
Eau de mer	0,2 mg/l
Libérations intermittentes	1 mg/l
STP	100 mg/l
Sédiment (eau douce)	24 mg/kg
Sol	2,5 mg/kg

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition**- Equipement de protection individuel:****- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

- Protection respiratoire:

Pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.



En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Protection respiratoire conforme à EN 141.

- Protection des mains:

Gants résistant aux solutions alcalines

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: BLU NET

(suite de la page 4)

*Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Lunette de protection conforme à EN166

· Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Couleur:

Jaune

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:

11,5

· Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair

>65 °C

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Non déterminé.

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non déterminé.

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

· Densité à 20 °C:

1,05 g/cm³

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· Taux d'évaporation:

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

· Viscosité:

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Cinématique:

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

1,20 %

· VOC (CE)

1,20 %

· VOCV (CH)

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: BLU NET

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières/Substances incompatibles: acides et oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Alkyl polyglycosides

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin) (OECD402)

164462-16-2 alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, sel de trisodium

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	5 mg/l (rat)

497-19-8 carbonate de sodium

Oral	LD50	4.090 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

126-92-1 2-Ethylhexylsulfate

Oral	LD50	2.840 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD402)

78330-20-8 alcools, C9-11-iso, C-10-riche, éthoxylated

Oral	LD50	1,36 mg/kg (rat)
	EC10/17h	48 mg/l (boues activées)

· Effet primaire d'irritation:

164462-16-2 alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, sel de trisodium

Effet d'irritation de la peau	Irritation	(lapin) (OECD404) non irritant
Effet d'irritation des yeux	Irritation	(lapin) (OECD405) non irritant

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Alkyl polyglycosides

Sensibilisation	(souris) (OECD429)
	non sensibilisant

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: BLU NET

(suite de la page 6)

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Alkyl polyglycosides

LC50/96h	126 mg/l (<i>Brachydanio rerio</i>)
EC50/72h	27,22 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)
EC50/48h	>100 mg/l (<i>Daphnia magna (Grande daphnie)</i>) (OECD202)
EC10	1,76 mg/l /21d (<i>Daphnia magna (Grande daphnie)</i>)
NOEC	1,8 mg/l /28d (<i>Brachydanio rerio</i>)

164462-16-2 alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, sel de trisodium

LC50/96h	>100 mg/l (<i>Brachydanio rerio</i>)
EC50/72h	>100 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)
EC50/48h	>100 mg/l (<i>Daphnia</i>)
NOEC	>100 mg/l (<i>Daphnia</i>) (OECD202)

497-19-8 carbonate de sodium

LC50/96h	740 mg/l (<i>Gambusia affinis</i>)
EC50/48h	265 mg/l (<i>Daphnia magna (Grande daphnie)</i>)

126-92-1 2-Ethylhexylsulfate

LC50	>100 mg/l (<i>Brachydanio rerio</i>) (OECD203)
EC50/72h	511 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) (EU Method C.3)
EC50/48h	483 mg/l (<i>Daphnia</i>) (EU Method C.2)

78330-20-8 alcools, C9-11-iso, C-10-riche, éthoxylated

LC50/48h	>10-100 mg/l (<i>Leuciscus idus</i>)
----------	--

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit fini : Facilement biodégradable - OECD 302B

164462-16-2 alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, sel de trisodium

Biodégradabilité	>80 % (OECD301F) Facilement biodégradable >70 % (OECD301A) Facilement biodégradable
------------------	--

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· Remarque:

Non neutralisée, la substance peut être dangereuse pour les organismes aquatiques par le changement de pH.

(suite page 8)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 09.03.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: BLU NET

(suite de la page 7)

· Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B):

164462-16-2 alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, sel de trisodium

Microorganismes/Effet sur la boue activée >1.000 mg/l (OECD209)

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

CE 20 (0,5 h)

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· Code déchet:

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)

06 02 05

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· **ADR, IMDG, IATA**

néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR, IMDG, IATA**

néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**· **Classe**

néant

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.03.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: BLUNET

(suite de la page 8)

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.4 Groupe d'emballage | néant |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
 - RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
 - Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.
 - Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
 - Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
 - Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
 - VOC (CE) 1,20 %
 - VOCV (CH) 1,20 %
 - 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Restriction de l'utilisation recommandée.
Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.
Détargent universel
- Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit

(suite page 10)
CH/FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 09.03.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: BLU NET

(suite de la page 9)

· Contact:

Ideal Chimic SA

Département Sécurité & Législation

+41 (0)22 307 11 80

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· Information supplémentaire:

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

- en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.
- lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois
- En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.

CH/FR